

Bretagne jeunes 2010

Règlement

Les championnats de Bretagne « Jeunes » sont organisés au profit des joueurs ayant obtenu leur qualification lors des championnats départementaux. Si cette compétition est avant tout sportive, elle doit rester pour les joueurs une manifestation conviviale.

Le présent règlement a pour objet de fixer un certain nombre de règles auxquelles les joueurs devront de conformer. Ces règles visent aussi à éviter que la présence de quelques éléments perturbateurs vienne gêner la compétition de l'ensemble des participants.

Article 1 : organisation

Les championnats de Bretagne « Jeunes » d'Échecs sont organisés à Rennes (35) du 16 au 19 février 2010 (18 et 19 février pour les catégories poussins et petits poussins) par le Comité départemental des Échecs d'Ille-et-Vilaine sous l'égide de la Ligue de Bretagne des Échecs.

Le championnat se déroulera au Lycée Bréquigny de Rennes.

Le directeur de la compétition est Bernard CLOAREC, directeur des jeunes de la Ligue de Bretagne des Échecs.

L'organisateur de la compétition est Pascal AUBRY, chargé des compétitions jeunes au sein du Comité Départemental des Échecs d'Ille-et-Vilaine.

Article 2 : inscription

La pré-qualification, la qualification et le repêchage des joueurs pour participer à la compétition seront signifiés aux présidents des clubs des joueurs par courrier électronique, qui en informeront leurs joueurs.

Le dossier d'inscription, dont fait partie ce présent règlement, sera téléchargeable en ligne par les joueurs eux-mêmes. Il devra être renvoyé complet impérativement avant le mardi 5 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi), incluant notamment les droits d'inscription, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration. Tout dossier en retard ou incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 3 : tournois

Les tournois suivants seront organisés : petites poussines, petits poussins (mixte), poussines, poussins (mixte), pupillettes, pupilles (mixte), benjamines, benjamins (mixte), minimettes et minimés (mixte) : ces tournois sont ouverts aux joueurs et joueuses qualifiés lors des championnats départementaux, pré-qualifiés par leur ELO ou leurs performances passées, ou repêchés par le directeur de la compétition.

Ces tournois donnent lieu à un classement qui sert de base à la qualification pour le championnat de France jeunes qui aura lieu à Troyes du 10 au 18 avril 2010.

Les tournois seront homologués FFE par le directeur de la compétition. Ceux relevant au moins 2 joueurs classés FIDE seront en plus homologués FIDE.

Le directeur de la compétition se réserve le droit d'inviter un ou plusieurs joueurs dans chaque tournoi, notamment pour éviter les impairs.

Article 4 : open

Un open sera également organisé, ouvert à tous les joueurs licenciés A des catégories cadet à junior. Ce tournoi pourra également être ouvert aux joueurs des autres catégories jeunes, après acceptation du directeur de la compétition.

L'open sera homologué FFE, éventuellement FIDE, par le directeur de la compétition.

Article 5 : règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (Congrès de Calvia 2004). Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 FIDE 2004) ou en toutes rondes (tables Berger).

Article 6 : cadences

Les tournois petit poussin à poussin se jouent en 5 rondes à la cadence Fischer de 50 minutes avec ajout de 10 secondes par coup.

Les tournois pupilles à minime et l'open se jouent en 6 rondes à la cadence Fischer de 1h30 avec ajout de 30 secondes par coup.

Article 7 : pointage

L'accueil des participants aura lieu au Lycée Bréquigny de Rennes. Lors du pointage, les joueurs devront présenter leur licence validée pour la saison en cours.

Le pointage pour les tournois pupille à minime, ainsi que l'open, aura lieu le mardi 16 février de 10h à 12h30.

Le pointage pour les tournois petit poussin à poussin aura lieu le mercredi 17 février de 17h à 19h et le jeudi 18 février de 8h à 9h.

Les joueurs retenus (pré-qualifiés, qualifiés et repêchés) qui se seront inscrits devront obligatoirement se faire pointer dans les délais impartis, indiqués au planning, faute de quoi ils seraient déclarés forfaits et ils ne pourraient participer au tournoi.

Article 8 : horaires

Les horaires des tournois pupilles à minime et de l'open sont les suivants :

- Ronde 1 : mardi 16 février à 14 h 00
- Ronde 2 : mercredi 17 février à 8 h 00
- Ronde 3 : mercredi 17 février à 14 h 00
- Ronde 4 : jeudi 18 février à 8 h 00
- Ronde 5 : jeudi 18 février à 14 h 00
- Ronde 6 : vendredi 19 février à 8 h 00

Les horaires des tournois petit poussin à poussin sont les suivants :

- Ronde 1 : jeudi 18 février à 10 h 00
- Ronde 2 : jeudi 18 février à 14 h 30
- Ronde 3 : jeudi 18 février à 17 h 00
- Ronde 4 : vendredi 19 février à 8 h 00
- Ronde 5 : vendredi 19 février à 10 h 30

Conformément au règlement FFE, tout retard d'un joueur de plus d'une demi-heure à une ronde entrainera le forfait du joueur pour la ronde en cours.

Article 9 : discipline échiquéenne

Tout joueur sera exclu après un forfait non justifié.

Tout contrevenant au présent règlement pourra être sanctionné depuis un simple avertissement verbal jusqu'à l'exclusion immédiate.

Dans le cas d'une faute grave, le directeur de la compétition pourra prononcer l'exclusion immédiate.

Article 10 : arbitrage

L'équipe d'arbitrage est dirigée par Pierre Lécuyer, Arbitre International.

Les arbitres ont autorité sur l'ensemble des tournois.

Article 11 : hébergement

Le comité d'organisation propose de loger les joueurs et les accompagnateurs des joueurs à l'internat du Lycée Bréquigny (nuitées et repas).

La répartition des joueurs dans les chambres sera transmise aux familles des joueurs avant la compétition et sera à la disposition des familles lors du pointage. En cas de désaccord, cette organisation sera revue en liaison avec les personnes chargées de l'encadrement.

Les places disponibles à l'internat seront réservées en priorité aux joueurs et aux encadrants, par ordre de réception des dossiers d'inscription.

Article 12 : restauration

La restauration pour les joueurs qui en ont émis le souhait lors de l'inscription se fera au Lycée Bréquigny. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur pendant les heures de repas et ce lorsque ces derniers sont pris dans un autre lieu.

Article 13 : encadrement des jeunes

Une équipe d'encadrants sera désignée par les organisateurs. Cette équipe sera chargée par le comité d'organisation d'aider les jeunes et de faire respecter le règlement, à l'internat, pendant les horaires de restauration

La liste des personnes chargées de l'encadrement des jeunes sera en ligne sur le site web de la compétition et à disposition des familles lors du pointage. Les encadrants seront présentés aux joueurs lors de l'accueil et avant la première ronde de chaque tournoi.

Ces surveillants seront majeurs, expérimentés dans l'encadrement des jeunes.

La surveillance des joueuses sera déléguée à des surveillantes désignées à cet effet.

Il sera interdit aux encadrants d'entrer seuls dans les chambres des joueurs (2 encadrants minimum).

Article 14 : responsabilité

Les joueurs non accompagnés hébergés sont sous la responsabilité du comité d'organisation pendant toute la compétition, du pointage à la fin de la remise des prix.

Les joueurs non hébergés sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux (parents ou tuteurs) en dehors des horaires de jeu. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur non hébergé en dehors des heures de jeu.

Les joueurs accompagnés hébergés sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs en dehors des horaires de jeu. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur accompagné hébergé en dehors des heures de jeu. Les accompagnateurs sont soumis au même règlement que les joueurs. Il est de la responsabilité des accompagnateurs des jeunes de faire respecter le règlement.

Article 15 : discipline para-échiquienne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans les salles de jeux (respect des encadrants, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

En particulier, tout usage de cigarettes, de produits stupéfiants et substances assimilées ainsi que de boissons alcoolisées est interdit dans les salles de jeu, l'internat et l'enceinte de la compétition. Le non respect de cette prescription entraînera l'exclusion immédiate du ou des joueurs contrevenants.

Toute sortie des lieux précités sans être accompagné par un encadrant durant toute la durée du championnat entraînera l'exclusion immédiate de la compétition.

Article 16 : contacts

Les coordonnées du directeur de la compétition (pour les problèmes et questions liées à la compétition) et de l'organisateur (pour les problèmes et questions d'organisation) sont disponibles en ligne sur le site web de la compétition.

L'utilisation du téléphone devra être réservée aux cas d'urgence.

Article 17 : assurance

Les joueurs sont couverts par l'assurance de la Fédération Française des Echecs pendant toute la durée du championnat (assurance GROUPAMA Montpellier). Il est toutefois rappelé aux parents qu'il est dans leur intérêt de souscrire une assurance complémentaire permettant de prendre en charge les frais qui seraient plus élevés que ceux prévus dans le contrat d'assurance de la FFE.

En cas d'accident, le comité d'organisation prendra toutes les mesures nécessaires au secours immédiat du joueur concerné. La famille sera immédiatement prévue. Sauf indications contraires des familles sur l'accusé de réception du présent règlement, toute mesure d'urgence pourra être prise par les médecins qui pourraient être appelés au chevet de l'enfant.

Article 18 : remise des prix

La remise des prix se fera le vendredi 19 février 2010 à 17h00 au Lycée Bréquigny. Une fois cette remise des récompenses effectuée, les joueurs seront à la charge de leurs accompagnateurs. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant après la remise des prix.

Article 19 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent la Ligue de Bretagne des Echecs et le Comité Départemental à publier, dans le cadre de leur sites web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs et les accompagnateurs.

Fait à Rennes, le 3 décembre 2009

Christian BLEUZEN,
Président de la Ligue
de Bretagne des Echecs

Bernard CLOAREC,
Directeur de la compétition

Pascal AUBRY,
Organisateur